



Centre d'Affaires des Professionnels de l'Immobilier

SAS CAPI au capital de 100 000€- L'Aéroplane – Bat C – 99 impasse Adam Smith –
34470 PEROLS

Tél : 04 67 92 46 77 - Fax : 04 67 58 77 40 - E-mail : contact@capifrance.fr
www.capifrance.fr

Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Hérault sous le n° 3402 2016 000 005 429- Siret : 441 338 985 00076- Code APE : 6831Z –
N° Intra Communautaire: FR 441 338 985 - Caisse Garantie CEGI – 128 Rue de la Boétie – 75378 PARIS cedex 08 – 110.000€ sans manipulation de fonds-
Compte-loi N°04149158205060000 Société Marseillaise de Crédit – Place de la Comédie – Montpellier cedex 1

BAREME TTC HONORAIRES CAPIFRANCE IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

PRIX DE VENTE NET	OPTION 1 (TAUX)
< à 20 000 €	Forfait 4 000 €
20 000 € à 30 000 €	20,5%
30 001 € à 40 000 €	16,5%
40 001 € à 50 000 €	14,5%
50 001 € à 60 000 €	12,5%
60 001 € à 70 000 €	10,5%
70 001 € à 90 000 €	10%
90 001 € à 120 000 €	9,5%
120 001 € à 150 000 €	9%
150 001 € à 180 000 €	8,5%
180 001 € à 230 000 €	8%
230 001 € à 300 000 €	7,5%
300 001 € à 400 000 €	7%
400 001 € à 500 000 €	6,5%
500 001 € à 1 000 000 €	6 %
1 000 001 € à 1 500 000 €	5,5%
1 500 001 € à 2 000 000 €	5%
2 000 001 € à 4 000 000 €	4,5%
+ De 4 000 000 €	4%

OPTION 2 sur DEVIS

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord sera matérialisé par la case cochée sur le mandat.

Option 1 : tarif de référence.

Option 2 : tarif à déterminer après étude de cas matérialisée par la case cochée sur le mandat.



BAREME DES HONORAIRES

Cession de commerces et/ou entreprises
Droit au bail, locaux commerciaux

Taux recommandés à ne jamais dépasser

PRIX DE VENTE	OPTION 1	OPTION 2 SUR DEVIS
Prix vente < ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT	Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis.
Prix vente de 25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT	
Prix vente de 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT	
Prix vente de 100 001 € à 250 000 €	10 % HT* du prix de vente	
Prix vente de 250 001 € à 750 000 €	9 % HT* du prix de vente	
Prix vente supérieur à 750 000 €	8 % HT* du prix de vente	

*Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000 €, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000 €, le barème maximum sera de 7 500 € HT (soit 9 000 € TTC après application du taux de TVA en vigueur de 20 %).

BAREME DES HONORAIRES

Cession pharmacie

PRIX DE VENTE	OPTION 1	OPTION 2 SUR DEVIS
	5 % HT	Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

HONORAIRES DE LOCATION

TARIF LOCATION	OPTION 1	OPTION 2 SUR DEVIS
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages ...	10 % HT du montant total des loyers des 3 premières années (1 ^{ère} période triennale)	Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, etc. à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.



Filière COMMERCE ET ENTREPRISES

A joindre au mandat n°

Tenant compte de l'ensemble de la mission (difficultés, facilités...), établi à la demande expresse du bailleur qui ne souhaite consentir mandat qu'à ces conditions.

DEVIS HONORAIRES DE LOCATION
Option 2 du barème

Entre le mandant :

.....
.....
.....
.....

Tél : Mail :

Et le mandataire : Centre d'Affaires des Professionnels de l'Immobilier

SAS CAPI au capital de 100 000€- L'Aéroplane – Bat C – 99 impasse Adam Smith –
34470 PEROLS

Tél : 04 67 92 46 77 - Fax : 04 67 58 77 40 - E-mail : contact@capifrance.fr

www.capifrance.fr

Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Hérault sous le n° 3402 2016 000 005 429- Siret : 441 338 985 00076- Code APE : 6831Z –
N° Intra Communautaire: FR 441 338 985 - Caisse Garantie CEGI – 128 Rue de la Boétie – 75378 PARIS cedex 08 – 110.000€ sans manipulation de fonds- Compte-loi
N°04149158205060000 Société Marseillaise de Crédit – Place de la Comédie – Montpellier cedex 1

Le rédacteur : «NOM_INT_NEGO» «PRENOM_NEGO» Agent Commercial Indépendant

RSAC n° «SIRET_NEGO» Tel : «TEL_PORT_NEGO» - E-Mail : «EMAIL_NEGO»

Bien à louer :

.....
.....
.....

Loyer annuel HT et HC :

Honoraires convenus :

A charge :

Loyer annuel + charges locatives :

Mandat de location, numéro :

Fait à, le en deux exemplaires dont un remis au mandant qui le reconnaît.

Le mandant Signature précédée de la mention **Le mandataire CAPI**

"Convenu et accepté"



HONORAIRES DE LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN ET NEUF

1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur*

+

Indice ALUR au m² suivant la zone concernée**

+

3 € du m² pour l'établissement de l'état des lieux à la charge du locataire*

* Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

** Trois zones :

- Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m²
- Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²
- Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

HONORAIRES DE GESTION

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN ET NEUF

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (MENSUELS)

7 % HT + TVA (au taux en vigueur)

(calculés sur les encaissements)

GARANTIE D'ASSURANCE (MENSUELLE)

2 % TTC

(loyers impayés + frais de contentieux +
détériorations immobilières)

(calculée sur les encaissements)